Bulletin d'Informations Communales

Janvier 2025 – BARJAC – n° 128

Pour cette nouvelle année, le conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux. Nous avons pu les échanger avec les Barjacois qui ont partagé le repas offert par la commune. Félicitations à notre cuisinier Stéphane et à Anne-Marie pour la préparation de ce premier moment convivial de 2025. Comme vous le découvrirez dans ce bulletin, nombreux seront les projets, actions et animations qui rythmeront la vie de notre village dans les prochains mois. Bonne lecture...

L'équipe municipale

Sommaire

Les projets 2025	2
Le dessous des cartes	3
Côté Médiathèque	4
Côté GYM	4
Vie des Associations (APE et Cénaret)	5
Vie municipale	6-7
Pour nos seniors	7
Ça s'est passé cet automne	8

Comme un arbre déraciné par une tempête violente et imprévisible, le décès de Christian Saint-Léger bouleverse toute l'équipe du conseil municipal et laisse un grand vide. Christian, c'est la force d'un grand chêne enraciné depuis plus de 40 ans sur les terres de Méjantel. C'est l'ombre protectrice de ses branches qui se penchaient sur toute notre commune. Et comme cet arbre le symbolise également, c'est la recherche de la solution juste, la plus adaptée au bien commun.
Pour ceux qui partagent avec lui sa passion des romans navajos, c'est la force tranquille du policier indien Joe Leaphorn qui arpente le terrain et qui sait suivre la bonne trace.
Pour lui, le forestier en retraite, ce sont dix années passées à s'investir en tant qu'adjoint au maire. Routes, chemins, forêts, cours d'eau, protection de l'environnement, aménagements en bois pour l'école sans oublier le petit patrimoine de nos hameaux, son investissement reste immense et toujours présent. En son hommage et en souvenir de son passage, nous avons planté sur chaque page un des arbres qu'il a pu croiser dans ses missions à l'ONF et sur Barjac. Merci Christian.

État-Civil

NAISSANCES

ALMODOVAR Iris, Mende (48) - le 4 décembre 2024
LLORET-LLORCA Ambre, Montpellier (34) - le 23 décembre 2024

DÉCÈS

GALIÈRE Germaine, le 6 décembre 2024 à Marvejols
BOULET Jean, le 26 décembre 2024 à Mende
VALÉRY Claude, le 31 décembre 2024 à Marvejols
SAINT-LÉGER Christian, le 7 janvier 2025 à Mende

Mairie ouverte du lundi au vendredi (8h30-12h) ☎ 04 66 47 01 04
mairie-de-barjac48@wanadoo.fr https://barjac-en-lozere.fr

Les projets 2025

Pour cette année 2025, la commune a prévu plusieurs aménagements en lien avec la voirie. Tout d'abord la finalisation de la réfection du chemin du causse du Villaret qui n'a pu aboutir en 2024.
L'aménagement de l'entrée du bourg côté ouest se poursuivra pour sécuriser un cheminement piétonnier jusqu'au camping et rejoindre la nouvelle passerelle.
Des interventions sont prévues pour des améliorations de chaussée sur Pierrefiche, la côte de Méjantel et le Viala-Bas.

Aménagement de l'entrée du village

Sur le secteur de Pierrefiche, le chantier de la ligne à haute tension devrait aboutir en début d'année dans la continuité des premiers travaux au niveau de la Planchette. Viendra ensuite le programme d'enfouissement des réseaux secs sur le hameau. Une étude sur l'aménagement de la place de Pierrefiche sera lancée en parallèle.
Enfin, suite à la volonté de don d'une aire de jeux par le lieu de vie et d'accueil « Les jeunes poussent », une réflexion est en cours pour implanter cette structure sur Méjantel et en faire profiter tous les enfants du hameau mais aussi ceux des environs.

Projet d'aire de jeux à Méjantel

Châtaignier

Le dessous des cartes

822
habitants
en 2024

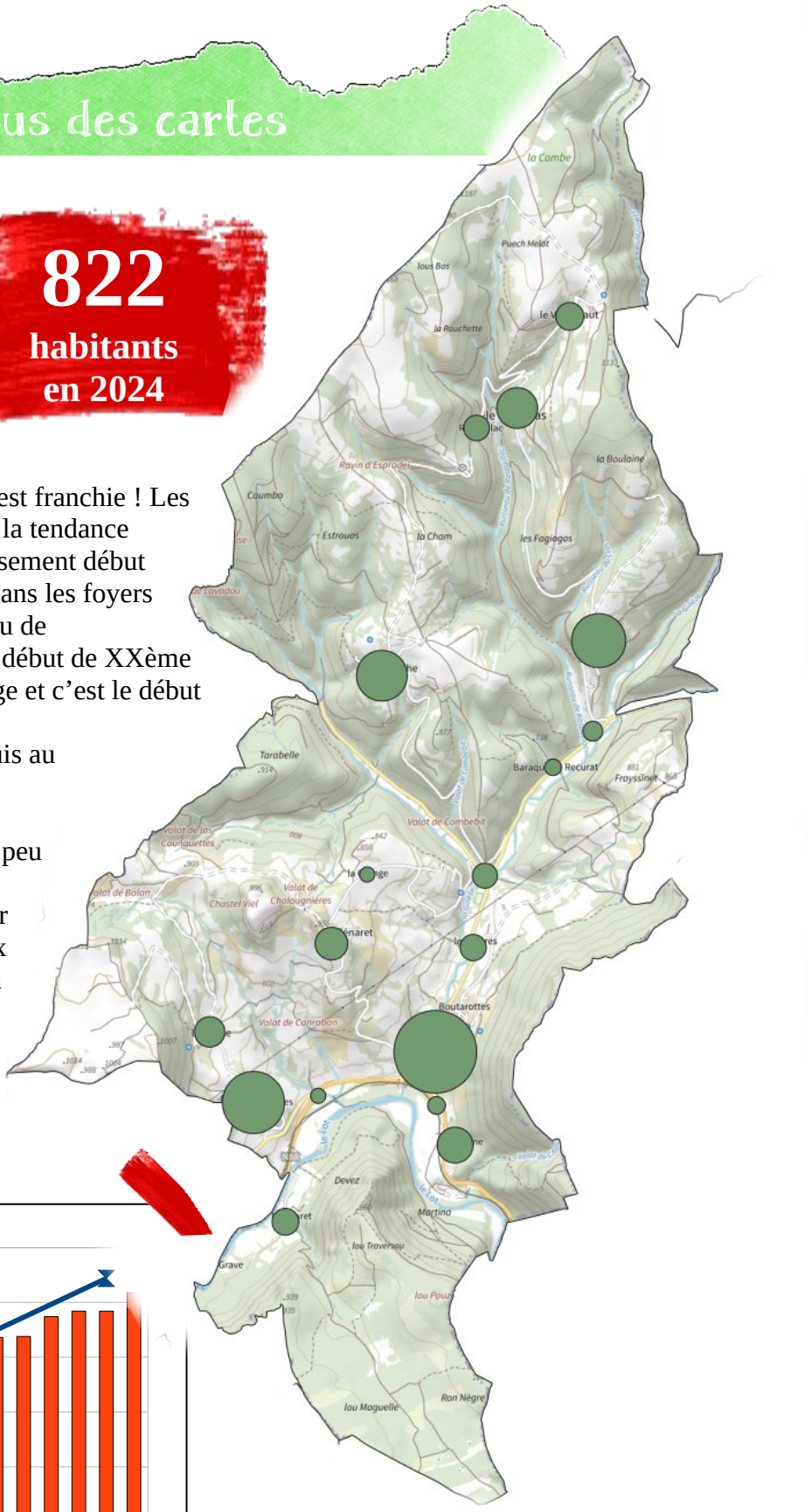

C'est fait ! La barre des 800 habitants est franchie ! Les chiffres officiels de l'INSEE confirme la tendance pressentie lors des opérations de recensement début 2024. Avec 822 habitants dénombrés dans les foyers barjacois, le village retrouve son niveau de population de 1901. À l'époque, en ce début de XXème siècle, l'exode rural touche notre village et c'est le début du déclin démographique.

La reprise se dessine après 1968. Depuis au gré des extensions des hameaux et lotissements, la population augmente régulièrement pour passer de 400 à un peu plus de 800 habitants.

Un tiers des Barjacois se concentre sur le bourg, un autre tiers sur les hameaux du nord de la commune. La population restante se répartit le long des vallées du Lot et de la Ginèze. Recoulettes reste le deuxième pole de notre commune en terme d'habitants.

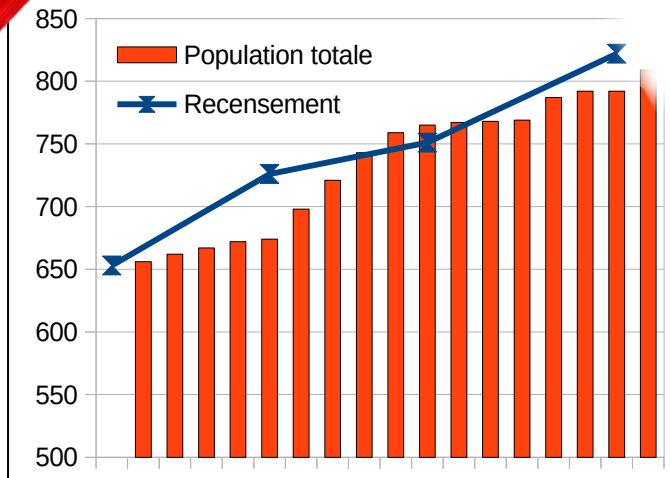

La population totale de référence au 1er janvier 2025 est ramenée à 809 habitants (année de référence 2022)

Côté médiathèque

En **2024**, pas moins de **3 500 visiteurs** ont franchi le seuil de la **médiathèque de Barjac**, des plus petits dans leur poussette, jusqu'aux plus grands qui repartent les bras chargés de lecture. Chaque quinze jours, les écoliers des 5 classes de l'école viennent à tour de rôle emprunter des livres, et reviennent bien souvent après avec leurs parents.

On y vient pour flâner entre les rayons, voir les nouveautés, tester de nouveaux jeux de société, emprunter livres, CD ou DVD, ou simplement passer un moment convivial et faire des rencontres.
La médiathèque a proposé de nombreuses animations durant l'année : Contes en chaussettes, Contes Nus Pieds, le Mois du Doc, le Printemps des Poètes, Premières Pages, et l'incontournable Atelier des décos de Noël qui rencontre toujours un grand succès !

En **2025**, les animations reprennent dès le **31 janvier** avec ***Contes en Chaussettes*** pour les scolaires, puis ***Premières Pages*** les **5 mars** et **24 mai** tous publics et **3 avril** pour les scolaires.

Côté Gym

Le club de Gym de Barjac est toujours aussi actif et les adhérents ont repris en septembre dernier aussi nombreux que l'année précédente.
Cette année, en plus des cours habituels : gym adultes les lundi et mercredi, gym douce le mardi et marche nordique le jeudi, une nouveauté : le cours de gym enfants pour les 3 / 6 ans qui a démarré à la rentrée.
Douze petits sportifs s'entraînent dans la bonne humeur tous les mercredis matins avec leur coach Frédéric. Dernièrement, ils se sont initiés à la pratique du Floor Ball, comme en témoignent les photos. Pas de doute, la relève est assurée !
Si vous avez raté le coche, il n'est jamais trop tard pour s'inscrire à la gym, même en cours d'année.

gym.barjac @ gmail.com

Frêne

L'APE de Barjac organise la deuxième édition de son **BIG BLIND TEST** le **Samedi 29 mars** à la salle des fêtes.

100 personnes s'affronteront par équipe de 4 à 6 personnes autour de buzzers géants sur leur culture musicale et cinématographique.
Une partie spéciale enfant sera organisée.

A la clé de supers lots et une ambiance de folie !

Un **repas** saucisse/merguez frites sera proposé tout au long de la soirée ainsi que des crêpes. Buvette sur place.

L'entrée est gratuite, et toutes les personnes sont les bienvenues pour venir se restaurer sur place, ou profiter de parts à emporter. Il n'est pas obligatoire de jouer pour profitez de la soirée.

10€/joueur adulte - Réservation et infos bientôt sur www.apebarjac.fr et sur notre **Facebook** APE Barjac

Le Club « Le Cénaret » vous souhaite une très Bonne Année 2025 !

Nous avons fini en beauté 2024 par un mémorable repas. Merci de nous avoir suivis encore une année dans cette fabuleuse aventure par des voyages, des repas, des soirées festives et toutes les activités hebdomadaires… Alors pourquoi ne pas continuer en 2025 ?
Bienvenue aux nouveaux adhérents de plus en plus nombreux !
Le 5 janvier la majorité des adhérents ont répondu présent à notre A.G., suivie de l'habituelle galette des rois

Voici quelques activités prévues jusqu'à la fin de l'année :

Dimanche 9 février : **Repas** du chevreuil à midi à la salle des fêtes

Vendredi 7 mars : Qualification du secteur au concours de **belote**

Dimanche 16 mars : **LOTO** du Club à 14h30 à la salle des fêtes de Barjac

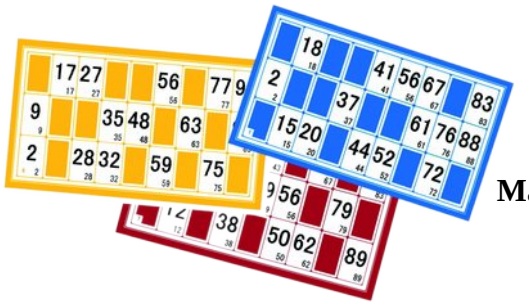

Jeudi 27 mars : Finale départementale de belote à Chanac

Mardi 15 avril : Concours de belote ou pétanque du club (avec apéro)

Vendredi 18 avril : Sortie et repas

Tous les mardis à 14 h30 : après-midi récréative

Pour tous renseignements :

André	06.70.73.07.06	Martine	06.79.40.26.50
Claude	07.81.42.25.00	Monique	06.48.75.49.64

Compte rendu de la séance du conseil municipal jeudi 5 décembre 2024

Délibération Fixant les modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire frais de santé des agents (N° DE_032_2024) **Adoptée**

Suite à la réforme de la protection sociale complémentaire, une obligation de participation des employeurs publics à la mise en place d'une complémentaire santé au profit de leurs agents est fixée par le décret n°2022-581.

Le Conseil Municipal décide
- d'adhérer aux conventions du Centre de Gestion de Lozère
- de fixer le montant de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2025, comme suit :
50 % de la cotisation correspondant à l'offre de base. (Soit pour les moins de 30 ans et les 31 à 45 ans : 15 euros et pour les plus de 45 ans : 24,83 euros).
- prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices.

Délibération portant modification du régime indemnitaire des agents - RIFSEEP (N° DE_033_2024) **Adoptée**

La délibération n° 2020_55 du 15 décembre 2020 a été modifiée afin d'inclure dans le tableau de ce régime d'indemnité le poste nouvellement créé de « rédacteurs territorial ».

Délibération portant sur la participation des communes au transport scolaire 2023-2024 (N° DE_034_2024) **Adoptée**

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée nous a indiqué que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2023/2024 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.
Cela se traduit par le paiement d'une participation égale à 20% du coût moyen départemental d'un élève transporté (soit 656€ sur 3 280 €).

Le Conseil Municipal approuve cette décision et accepte de voter la quote-part communale de **12 464 € (19 élèves x 656 €).** Cette participation importante pour notre commune se base sur les enfants inscrits en début d'année. Cela implique pour les familles une utilisation régulière de ce service tout au long de l'année afin de correspondre à une juste contribution de notre commune.

Délibération de la décision modificative n°1 - BARJAC 2024 (N° DE_035_2024) Adoptée

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes. Le Conseil Municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
012 - 6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	6600
012 - 64111	Rémunération principale titulaires	0	3100
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	9601	0
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	9048	0
011 - 615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	5949
011 - 61551	Entretien matériel roulant	0	3000
TOTAL FONCTIONNEMENT		**18649**	**18649**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
2313 - 244	Constructions	0	5000
2151 - 149	Réseaux de voirie	0	32000
1321 - 242	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	37000	0
TOTAL INVESTISSEMENT		**37000**	**37000**
TOTAL		**55649**	**55649**

Délibération portant sur la sécurisation du cheminement piéton le long de la RD142- Phase 2- Demande de subvention (N° DE_036_2024) Adoptée

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de sécurisation du cheminement piéton le long de la RD142 dans la continuité de la passerelle piétonne installée en 2024, finalisant ainsi la circulation piétonne en cœur de village.
Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien de la route départementale n°142 a été signée entre le Département de la Lozère et la Commune de Barjac conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 05 septembre 2024.
La maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du projet a été confiée à Lozère Ingénierie pour un coût de 8 150.00 € HT.
Le plan de financement est donc le suivant :

	PRIX HT	Part Communale	Part Départementale
Travaux	210 220.00	115 920.00	94 300.00
Maîtrise d'Œuvre	8 150.00	8 150.00	
ORANGE	1 500.00	1 500.00	
IMPRÉVUS 4%	8 408.00	8 408.00	
TOTAL	**228 278.00**	**133 978.00**	**94 300.00**

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de l'État (dans le cadre de la DETR) et du Département. Le Conseil Municipal donne son accord pour ce projet de sécurisation du cheminement piéton le long de la RD142 finalisant ainsi la circulation piétonne en cœur de village, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et sollicite une aide financière auprès de l'État et du Département afin de financer ces travaux.

Délibération portant approbation du montant des charges transférées (N° DE_037_2024) **Adoptée**

Conformément aux dispositions en vigueur, la Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges s'est réuni en décembre 2024 afin de chiffrer de manière définitive le montant des transferts pour les compétences transférées au 1er Janvier 2024.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le nouveau montant du transfert des charges tel que défini par la Commission, soit un montant de 1 663.20 €, correspondant au transfert du Pays d'Art et d'Histoire à la Communauté de Commune Cœur de Lozère, déterminant une attribution de compensation positive à hauteur de 75 964,19 €.

Ça s'est passé cet automne...

Depuis la rentrée de septembre, après les moments festifs de l'été, le village a retrouvé ses rendez-vous habituels de l'automne : commémorations du 11 Novembre avec les enfants de l'école, salle comble pour le mois du Documentaire et soirée animée pour l'illumination du sapin sur la place.
Depuis le 12 décembre, nous avons le plaisir de retrouver l'odeur du pain frais dans notre boulangerie. Manu et Sabine vous accueillerons pour vous proposer pains et pâtisseries mais aussi pour vos courses du quotidien...

Ouvert
de 7h30 à 13h et
de 15h30 à 19h30
(sauf le lundi)